



# BARÈME DES HONORAIRES

Applicables au 01/01/2026

## HONORAIRES DE GESTION & LOCATION

### ● Honoraire de gestion

7,00% HT des encaissements soit 8,4% TTC

### ● Honoraire de location (Loi HOGUET)

↳ 7,00% HT du loyer annuel charges comprises, soit 1 mois de loyer charges comprises à la charge des propriétaires

↳ 7,00% HT du loyer annuel charges comprises soit 1 mois de loyer charges comprises à la charge du locataire dans la limite de la LOI ALUR selon zonage et surface du logement selon plan fourni.

### ● Aide à la déclaration des revenus fonciers

37,50€ H.T soit 45€ TTC (OPTION ANNUELLE)

Lors de l'entrée de vos locataires, des honoraires de location (Loi HOGUET) vous seront déduits du 1er loyer. Ces honoraires comprennent : la mise en publicité, les visites, l'étude de solvabilité, la rédaction du bail, l'état des lieux d'entrée et de sortie.



## ASSURANCE GARANTIE INVESTISSEUR LOCATIF

### ● Garantie d'assurance Loyer Impayé

2,30% TTC du loyer mensuel charges comprises

### ● Garantie d'assurance de Vacance Locative

3,00% TTC du loyer mensuel charges comprises

① L'assurance garantie investisseur locatif couvre l'impayé de loyers, les frais de recouvrement ainsi que la détérioration immobilière.

☞ L'ensemble des honoraires est déductible de vos impôts.